

5. Réduire le fossé hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture et de l'emploi rural

Réduire le fossé hommes-femmes dans le secteur agricole n'est pas une mince tâche; toutefois, des progrès sont possibles et certaines interventions simples peuvent, parfois, s'avérer des instruments très puissants dans ce sens. Lorsque les politiques, les stratégies et les initiatives sont soigneusement conçues, elles peuvent agir dans le cadre des normes culturelles en vigueur, à travers les canaux des secteurs public et privé, et selon des formes qui bénéficient aussi bien aux femmes qu'aux hommes (voir Encadré 9). Nous proposons ci-après un certain nombre de recommandations concrètes et spécifiques en vue de réduire le fossé hommes-femmes en matière d'accès à la terre, au marché de la main-d'œuvre rurale, aux services financiers, au capital social et à la technologie.

Réduire le fossé en matière d'accès à la terre¹⁷

Les autorités gouvernementales ont compris depuis longtemps que si l'on veut promouvoir un développement équitable et durable de l'agriculture, il importe de garantir la sécurité du régime foncier. Cependant, les femmes n'ont pas toujours bénéficié des initiatives générales en matière de distribution des terres et de délivrance de titres fonciers, et dans certains cas elles ont subi une érosion de leurs droits coutumiers, à mesure que l'on accordait des droits formalisés aux hommes en tant que chefs de famille. De nombreux gouvernements ont tenté de renforcer les droits fonciers des femmes, au sein

du mariage et à titre individuel, mais ces efforts ont souvent été contrecarrés par l'effet conjugué des pratiques juridiques et culturelles, qui continuent de favoriser les hommes.

C'est ainsi qu'en Amérique latine, l'héritage est le mode le plus fréquent de transfert de la propriété foncière; toutefois, les filles ont beaucoup moins de chances que les garçons d'hériter d'une terre. Un grand nombre de pays de la région ont institué des réformes juridiques qui renforcent les droits des femmes mariées en matière de titres fonciers, mais les régimes d'enregistrement n'ont pas toujours facilité l'inscription, sur le même titre, du nom du mari et de celui de la femme. S'agissant de l'Asie, les femmes y sont généralement habilitées juridiquement à posséder des terres, mais elles ont souvent beaucoup de mal à faire reconnaître ce droit. Dans les régions d'Afrique subsaharienne où prévalent les régimes coutumiers de propriété, les chefs communautaires tendent à favoriser les hommes lorsqu'ils allouent des terres, en quantité comme en qualité. Lorsque c'est la propriété privée qui l'emporte, les normes culturelles imposent généralement la primauté masculine en matière de propriété et d'héritage; quant aux femmes, elles peuvent accéder à la terre grâce au lien parental avec un homme.

Éliminer la discrimination en vertu de la loi

Lorsque les droits juridiques statutaires en matière de propriété foncière restent discriminatoires à l'égard des femmes, une stratégie de base à envisager est de passer en revue et d'amender tous les textes de loi nationaux régissant la propriété foncière et les ressources naturelles. Bien que la législation foncière constitue le point de départ, il convient également de prendre en considération les mesures connexes. Ainsi, la législation en matière de famille et

¹⁷ Cette section est basée sur le document FAO (2010h), qui offre un vaste panorama des écrits spécialisés en la matière. Citons, parmi les études importantes dans ce domaine, Agarwal (1994), Agarwal (2003), Lastarria-Cornhiel (1997), Deere (2003), Deere et León (2003), Deere et Doss (2006).

ENCADRÉ 9

Mama Lus Frut: travailler ensemble pour favoriser le changement

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, la production d'huile de palme est principalement entre les mains des petits exploitants. La récolte des palmiers à huile prévoit des tâches nettement distinctes pour les hommes et pour les femmes: les hommes coupent les régimes de fruits frais dans les arbres, tandis que les femmes ramassent les fruits tombés sur le sol et les transportent jusqu'aux bas-côtés de la route, où ils sont collectés par les agents de l'usine de broyage. Cette séparation des rôles est fermement ancrée dans la culture et dans les institutions locales.

La main-d'œuvre familiale est mobilisée pour la récolte. Alors que, dans le passé, on admettait implicitement qu'il appartenait au chef de la famille de dédommager les membres pour leur travail en leur donnant une partie du revenu tiré de la production des palmiers à huile, en réalité, bien souvent, les femmes ne recevaient rien en échange de leur travail. Tout aussi fréquemment, cette situation conduisait à des conflits à l'intérieur du ménage, si bien que les femmes renonçaient à ramasser les fruits et se tournaient vers la production de légumes, dont elles tiraient un revenu qu'elles pouvaient conserver.

Les exploitants locaux du palmier à huile s'aperçurent ainsi qu'entre 60 et 70 pour cent des fruits tombés de l'arbre restaient à terre. Ils prirent donc plusieurs initiatives afin d'augmenter la proportion de ces fruits dans le volume global de la récolte. Ils commencèrent par en retarder le ramassage afin de tenir

compte des contraintes de temps de la main-d'œuvre féminine. Dans un deuxième temps, ils distribuèrent des filets spéciaux qui facilitaient la tâche du transport des fruits en vrac jusqu'aux bas-côtés de la route. Toutefois, ces deux initiatives se soldèrent par un échec, car elles n'avaient pas correctement pris en compte les véritables raisons du refus des femmes de ramasser les fruits.

En fin de compte, le programme Mama Lus Frut fut lancé en 1997 afin de garantir aux femmes une rémunération pour leur travail. On leur remit des filets individuels ainsi que des cartes de paiement pour la récolte; de la sorte, chacune d'entre elles recevait son propre salaire mensuel en fonction du poids des fruits ramassés, salaire qui était déposé directement sur leur compte en banque personnel. Grâce à cette formule, on vit plus que doubler le nombre de femmes participant au programme, tandis que le volume de fruits ramassés et livrés aux usines de broyage enregistrait une très nette augmentation. Dès 2001, 26 pour cent du revenu que tiraient les petits exploitants du palmier à huile étaient directement versés aux femmes. La division traditionnelle du travail entre hommes et femmes ayant été respectée, les hommes réagirent positivement à cette situation et l'on vit s'atténuer les conflits domestiques à propos de la récolte du palmier à huile.

Sources: Koszczyński, 2001 et Warner et Bauer, 2002.

de régime matrimonial, de même que les lois en matière d'héritage et de logement, jouent toutes un rôle important à l'appui des efforts déployés pour garantir un traitement équitable entre hommes et femmes en matière de contrôle effectif des biens fonciers.¹⁸

¹⁸ On trouvera un complément d'information sur les femmes et leur statut juridique sur le site Web de la Banque mondiale « Women, business and the law » (Les femmes, l'entreprise et la loi) (<http://wbl.worldbank.org/>).

Reconnaître l'importance et l'incidence des droits fonciers coutumiers

De nombreux pays ont élargi la reconnaissance formelle des droits des femmes en matière d'héritage et de propriété de biens fonciers; cependant, en raison des pratiques coutumières et de l'incapacité d'un grand nombre de femmes à faire valoir les droits que leur confère la loi, il est fréquent que les dispositions juridiques officielles restent lettre morte. Souvent dans ces pays, s'agissant des questions relatives à la terre,

la tradition est plus forte que la loi. C'est ainsi que les tentatives de réformes entreprises pour concrétiser les droits fonciers reconnus par la loi aux femmes célibataires comme aux femmes mariées se heurtent à la résistance des autorités chargées précisément de la réforme foncière, mais aussi des associations de paysans, des autorités villageoises et des hommes en tant que chefs de famille. Étant donné qu'il est difficile d'obtenir l'application de droits établis par la loi lorsque ceux-ci ne sont pas considérés comme légitimes, il est essentiel de reconnaître les droits fonciers d'origine coutumière et d'œuvrer en collaboration avec les chefs communautaires afin de garantir une protection effective des droits des femmes. À ce propos, il peut être utile de renforcer les droits traditionnels d'usufruit dont jouissent les veuves et les femmes divorcées, afin de leur assurer un régime foncier plus sûr, au cas où un statut de pleine propriété provoquerait des résistances.

Sensibiliser les fonctionnaires et représentants officiels et les évaluer en fonction d'objectifs liés à la parité hommes-femmes

Il se peut que les agents des services fonciers locaux n'aient pas une bonne connaissance des lois et des objectifs concernant l'équité entre hommes et femmes, qu'ils ne disposent pas des mécanismes ou des instruments voulus, ou encore qu'ils n'aient pas la volonté de les mettre en œuvre. Il convient en effet que les lois soient appuyées par des règlements et par des directives tenant compte des spécificités masculines et féminines et contribuant à sensibiliser les agents des ministères de l'Agriculture, des administrations foncières et des autres organismes concourant à la mise en œuvre des orientations fixées par le législateur en matière d'équité hommes-femmes. Il est également nécessaire de former de façon appropriée le personnel appartenant aux différentes institutions qui mettent en application les droits fonciers, y compris les bureaux d'enregistrement des titres fonciers, les régimes cadastraux, les offices de délivrance des titres fonciers et enfin les magistrats et tribunaux ayant juridiction dans ce domaine. Il peut également être utile d'équilibrer l'allocation de postes entre hommes et femmes dans ces institutions. Lorsque les circonstances s'y prêtent,

il convient d'évaluer les résultats obtenus par ces agents en fonction des objectifs de parité hommes-femmes. La participation des organisations féminines à un tel processus est de nature à faciliter la réalisation de ces objectifs. De plus, il convient de suivre de près l'évolution relative aux objectifs d'égalité d'accès et de sécurité en matière de régime foncier, et il faut que les agents concernés soient tenus de rendre compte des résultats obtenus.

Au Nicaragua, le processus de légalisation de la propriété, dont la coordination a été assistée par le Bureau des affaires féminines, comprenait un volet de sensibilisation des agents et de campagnes d'information concernant l'insertion des femmes dans ce processus (FAO, 2010h). Cette initiative a contribué à familiariser les hommes et les femmes avec les droits fonciers de la femme et à mieux les faire accepter – même s'il a fallu, pour cela, organiser plusieurs cycles de formation.

Former les femmes en matière de droits fonciers

Si l'on veut promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre des programmes fonciers, il est essentiel de renforcer la culture juridique de la population féminine en améliorant la diffusion et l'accessibilité des informations pertinentes et en mettant sur pied des services juridiques de soutien. Une fois acquis ces rudiments juridiques, les femmes pourront non seulement connaître les droits dont elles disposent, mais également la manière dont ceux-ci peuvent être appliqués et protégés. Il importe que les agents responsables de l'application des programmes fonciers s'emploient activement à sensibiliser les hommes et les femmes à l'égard des dispositions portant sur l'égalité entre les sexes, et notamment sur la possibilité d'établir des titres conjoints plutôt que de laisser la question se régler à travers une entente privée entre époux (Ikdahl, 2008; Brown, 2003).

Les organisations de la société civile peuvent également jouer un rôle utile dans la promotion de ces connaissances juridiques. Au Mozambique, lorsqu'on a incorporé les éléments de la législation foncière au programme d'alphabétisation et lorsque les organisations non gouvernementales ont

distribué, de façon répétée et sur une longue période, des informations concernant cette même législation, les femmes en ont retiré une meilleure connaissance de leurs droits en la matière (FAO, 2010h).

C'est précisément en raison de leur importance primordiale que les problèmes de régime foncier prètent souvent à contentieux, mais aussi que les femmes souhaitant affirmer leurs droits risquent de faire l'objet de pressions de la part de leurs familles et de leurs communautés. Il est donc vital de les aider en leur fournissant une protection juridique ainsi que des services d'assistance juridique à un prix abordable. Il serait utile, à ce propos, d'organiser des services juridiques itinérants, comprenant du personnel formé aux questions foncières, au cours de programmes de formalisation des droits fonciers.

Veiller à donner la parole aux femmes

Si l'on veut aider les femmes à jouir de droits bien établis, il faut les aider à progresser dans ce sens grâce à une bonne représentation. Les organisations féminines peuvent contribuer efficacement à promouvoir la participation locale, à renforcer le consensus et à améliorer la sensibilisation à tous les niveaux.

Les organisations féminines jouent un rôle particulièrement précieux étant donné que, de manière générale, les femmes ne sont pas bien représentées dans les organismes décisionnels; en outre, ces associations contribuent souvent de façon concrète à faire pression pour que les initiatives gouvernementales incorporent les femmes sur un pied d'égalité.

Le cas du Rwanda illustre bien la façon dont les institutions étatiques et les organisations de la société civile peuvent associer leurs efforts pour garantir les droits fonciers des femmes. Le Rwanda a réformé avec succès ses lois en matière d'héritage et de régimes fonciers, et il se distingue aujourd'hui par la qualité du cadre juridique propice à l'équité entre hommes et femmes dans ces domaines. L'entrée en vigueur de la nouvelle législation a été rendue possible par la participation des femmes au sein des autorités locales: la constitution de 2003 fixe en effet un seuil de 30 pour cent de représentation féminine dans tous les organismes décisionnels.

Dans le même ordre d'idées, en République-Unie de Tanzanie, les conseils fonciers de villages, qui règlent les différends en matière foncière, se composent de sept membres dont trois doivent obligatoirement être des femmes (Ikdhahl, 2008). En Éthiopie, le processus de certification des titres fonciers a été loué pour son efficacité, son coût abordable, sa rapidité et sa transparence; en outre, les objectifs d'équité entre hommes et femmes ont bénéficié du fait que les comités d'administration opérant au niveau local doivent obligatoirement comporter au moins une femme parmi leurs membres. En République démocratique populaire lao, les femmes n'étaient pas habilitées à recevoir de titres fonciers jusqu'au moment où l'Union des femmes lao a commencé à participer au processus de délivrance des titres de propriété. L'Union, qui opère au niveau national et au niveau local, déploie une activité d'information destinée aux hommes comme aux femmes à propos du processus de délivrance de titres et des droits qui y sont associés; elle s'efforce également d'élaborer des procédures tenant compte des spécificités hommes-femmes, et de former du personnel de terrain local en vue de leur application.

Il convient que les femmes soient pleinement intégrées à la mise en œuvre des programmes fonciers. En formant des membres de la communauté aux fonctions de techniciens juridiques, de topographes et de médiateurs de conflit, on peut contribuer au renforcement du savoir-faire détenu au sein de la communauté et augmenter les chances que soient prises en compte les préoccupations des femmes.

Adapter les procédures administratives

De simples mesures, comme prévoir l'espace voulu pour deux noms sur les formulaires d'enregistrement des titres fonciers, peuvent contribuer puissamment à encourager l'établissement de titres conjoints et à protéger les droits des femmes au sein de l'union matrimoniale. C'est ainsi qu'au Brésil, on a garanti aux femmes des droits d'accès égaux aux terres distribuées à l'occasion de la réforme agraire de 1988; cependant, elles étaient rares à être inscrites comme bénéficiaires, du fait que les formulaires d'enregistrement ne les mentionnaient que comme personnes à charge. Les formulaires ont été modifiés en 2001 de manière

à y inclure le nom des deux conjoints comme co-candidats ou co-bénéficiaires (Deere, 2003).

Il est fréquent, en outre, que les femmes des campagnes ne puissent produire les documents, tels que les extraits de naissance, nécessaires à l'obtention de titres fonciers; en conséquence, il pourra être nécessaire de les aider à se procurer de tels documents. On pourrait également atténuer le risque de fraude et de manipulation en plaçant sur le titre foncier la photographie de ses propriétaires. C'est ainsi que le programme foncier de l'Éthiopie exige que les certificats délivrés aux femmes portent leurs photographies de manière à mieux garantir qu'elles conserveront le contrôle de leurs terres. Cette mesure, applaudie pour avoir amélioré la sécurité du statut d'occupation, a facilité l'affermage des terres concernées par les femmes qui en étaient propriétaires (Deininger et divers collaborateurs, 2007).

Recueillir des données ventilées par sexe aux fins de l'élaboration des politiques et de leur suivi

Le recueil de données ventilées par sexe est de nature à améliorer l'élaboration et l'efficacité des programmes de délivrance de titres de propriété. À titre d'exemple, au Cambodge, une évaluation de la dimension sociale a été effectuée avant la mise en œuvre d'un projet de délivrance de titres de propriété; cette évaluation a fourni des indications très utiles sur les inégalités entre hommes et femmes en matière de propriété foncière, indications qui ont été utilisées par la suite pour documenter la mise en œuvre du programme. Le fait que 78 pour cent des nouveaux titres aient été émis conjointement, c'est-à-dire au nom du mari comme de la femme, témoigne du succès rencontré par cette initiative d'intégration des femmes.

Réduire le fossé sur les marchés ruraux du travail¹⁹

Leur force de travail représente, pour la plupart des femmes du monde en développement, le bien essentiel dont

elles disposent. L'agriculture occupe une place de premier plan comme source de travail indépendant ou d'emploi salarié, en particulier pour les femmes, mais aussi pour les hommes qui n'ont ni la formation ni les ressources voulues pour trouver un emploi dans d'autres secteurs. Considérée dans un tel contexte, l'agriculture contribue également à atténuer la pauvreté.

La croissance du secteur agricole crée une demande de main-d'œuvre et exerce une pression à la hausse sur les salaires réels de la main-d'œuvre non qualifiée. Ces deux facteurs ont des répercussions positives pour les hommes, mais surtout pour les femmes vivant dans la pauvreté (voir Chapitre 3).

Le principe selon lequel l'emploi et la qualité de la vie au travail revêtent tous deux une importance est repris dans la Cible 1B de l'Objectif 1 du Millénaire (OMD 1B): « Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif ». Le Programme des Nations Unies relatif au travail décent, mis au point pour atteindre l'OMD 1B, s'attache à promouvoir quatre objectifs qui couvrent la création d'emplois, la protection sociale, l'application des normes et règlements régissant le travail, et le dialogue social.

Cibler les multiples efforts d'adaptation imposés aux femmes

La question qui affecte le plus directement la participation des femmes au marché du travail est peut-être celle du temps alloué aux fonctions productives et aux fonctions procréatrices, qui reflètent les normes sociales en vigueur et les responsabilités en matière d'éducation des enfants. Comme nous l'observons à l'Encadré 3 (voir page 15), dans la plupart des zones rurales les femmes se chargent de la majeure partie du travail lié à l'éducation et aux soins des enfants, à la préparation de la nourriture et à d'autres responsabilités domestiques telles que rapporter le combustible et l'eau. En outre, les femmes participent de façon intensive mais non rémunérée à la production agricole. Si l'on prend en compte toutes les activités ménagères, on voit que les femmes ont généralement des journées de travail plus longues que les hommes. Par ailleurs, elles doivent continuellement s'adapter aux obligations qui réclament leur temps.

¹⁹ L'analyse contenue dans cette section s'appuie sur Termine (2010).

C'est pourquoi, en l'absence de politiques et d'investissements dans les technologies visant à économiser la main-d'œuvre, il leur est souvent impossible d'envisager d'entrer sur le marché du travail, même lorsque l'occasion leur en est offerte. Nous traitons séparément des technologies permettant d'économiser la main-d'œuvre dans la section intitulée « Comblent le fossé technologique » (voir page 65).

Pour pouvoir améliorer l'insertion des femmes sur le marché du travail, il faut également que les gouvernements créent un climat favorable à l'investissement en renforçant les droits de propriété et en fournissant infrastructures et services publics sous forme de réseaux routiers, d'adduction d'eau et d'électricité par exemple. Les inégalités dont souffrent les femmes en matière d'accès aux actifs et aux ressources tels que la terre limitent leurs options en matière d'emploi autonome. En facilitant l'accès des femmes au bois de feu, à l'eau et aux marchés, on atténue les contraintes qui pèsent sur leur temps disponible, ce qui peut améliorer de façon appréciable leur capacité d'emploi salarié ou autonome. Il importe d'intéresser les femmes à la planification des investissements en tout début de processus. Au Pérou, par exemple, la participation directe des femmes à la conception d'un projet de routes rurales a permis de prendre davantage en compte leurs besoins; ainsi, l'amélioration des voies ne s'est pas limitée à celles qui relient les localités, mais elle a été étendue à un grand nombre de pistes de transport non destinées aux véhicules motorisés, utilisées principalement par les femmes, mais ignorées jusque-là par les autres travaux de réfection du réseau routier. Grâce à la réduction du temps nécessaire pour se procurer de la nourriture et du combustible, les femmes ont réussi à être davantage présentes sur les marchés et les foires, si bien que 43 pour cent d'entre elles ont déclaré avoir obtenu un meilleur revenu (Banque mondiale, 2008).

Réduire les inégalités entre hommes et femmes en matière de capital humain

Les femmes continuent d'être fortement surreprésentées parmi les analphabètes (ONU, 2009). En leur donnant plus facilement accès à une instruction de meilleure qualité, on contribue à réduire

une partie de l'écart entre les salaires et, chose plus importante, on leur permet de diversifier leurs activités en élargissant l'éventail des possibilités qui leur sont offertes. Dans les pays où l'agriculture est une source importante d'emploi pour les femmes, il convient que les activités de formation remédient aux carences en matière de qualifications et de connaissances et qu'elles soient axées sur les services de vulgarisation et la formation professionnelle. Par ailleurs, les choix parentaux en matière d'instruction des enfants sont influencés par la probabilité plus élevée qu'auront ces derniers d'obtenir un emploi dans un secteur donné. Aux Philippines, les femmes sont mieux placées que les hommes pour obtenir des emplois en dehors des exploitations agricoles, ce qui explique en partie que les filles parviennent à un degré d'instruction plus élevé que les garçons (Quisumbing, Estudillo et Otsuka, 2003).

Il convient de concentrer les interventions sur le taux de fréquentation scolaire des filles, sur les actions en matière de santé telles que l'immunisation et sur les interventions nutritionnelles prenant en compte les besoins spécifiques des femmes tout au long de leur cycle de vie. À noter que les programmes de transferts conditionnels (voir Encadré 8, page 50), qui visent souvent les femmes au sein du ménage, ont contribué de façon utile à améliorer le niveau d'instruction, de santé et de nutrition des enfants et des femmes (Quisumbing et Pandolfelli, 2010).

Tirer parti des programmes de travaux publics

Le travail non structuré est une source importante de revenus pour les femmes lorsqu'elles ne disposent pas de qualifications spécifiques, tout particulièrement en période de crise. Les grands programmes de travaux publics peuvent alors apporter un soutien aux travailleurs non qualifiés, y compris les femmes. Il s'agit de chantiers de développement des infrastructures faisant appel à un fort coefficient de main-d'œuvre et fournissant ainsi des liquidités ou des rémunérations sous forme de nourriture en échange de travail. Ces programmes présentent plusieurs avantages: ils opèrent un transfert de revenus en faveur des pauvres; ils sont souvent conçus de manière

à combler le manque de ressources pendant la morte-saison, qui oblige à « se serrer la ceinture »; ils remédient aux carences d'infrastructures touchant les routes rurales, les périmètres d'irrigation, les systèmes de collecte de l'eau, les plantations d'arbres, les établissements scolaires et les dispensaires médicaux; en règle générale, compte tenu du rendement relativement faible et de l'intensité du travail physique requis, les bénéficiaires visent généralement les prestataires eux-mêmes (Subbarao, 2003), ce qui autorise des coûts administratifs inférieurs à ceux de nombreuses autres mesures de protection sociale. Par ailleurs, étant donné que ces programmes exigent de leurs bénéficiaires une contrepartie sous forme de travail, ils sont bien acceptés politiquement (Bloom, 2009); en revanche, il peut être beaucoup plus difficile d'obtenir l'approbation de transferts purs et simples d'argent, surtout de la part des électeurs des classes moyennes (voir notamment Behrman, 2007).

Le Programme éthiopien de protection sociale à but productif, lancé en 2005 dans le cadre de la stratégie de sécurité alimentaire du gouvernement éthiopien, réussit à toucher aujourd'hui plus de 7 millions de personnes exposées de façon chronique à l'insécurité alimentaire. Le soutien qu'il apporte aux femmes enceintes et aux mères allaitantes constitue une aide importante pour beaucoup d'entre elles. Au niveau communautaire, la création de systèmes de collecte de l'eau et le lancement d'initiatives de remise en état des terres constituent une évolution positive tant pour les femmes que pour les hommes. Les femmes bénéficient de cette initiative car, une fois que les hommes ont travaillé coude à coude avec elles sur les chantiers de travaux publics, ils changent d'attitude et arrêtent de soutenir que les femmes ont une capacité inférieure de travail. Ce programme a permis d'améliorer la production alimentaire des ménages et il contribue à faire face aux coûts nécessaires pour pourvoir aux besoins des enfants, qu'il s'agisse des vêtements, de l'instruction ou des soins de santé (Holmes et Jones, 2010), avantages particulièrement précieux dans le cas des ménages dirigés par des femmes qui, jusque-là, n'avaient guère d'autres sources de soutien économique.

En Inde, la Loi nationale sur la garantie de l'emploi rural a été introduite en 2005 dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat des populations rurales. Elle confère une garantie juridique d'une durée de 100 jours d'emploi annuel aux membres adultes de tout foyer rural disposé à accomplir des tâches manuelles non qualifiées sur des chantiers publics en échange du salaire minimum statutaire. Elle vise également à habiliter les femmes en promouvant leur participation à la force de travail selon un quota établi, à savoir que dans chacun des états concernés, les femmes doivent représenter au moins un tiers de l'ensemble des travailleurs inscrits et demandeurs de travail en vertu de ce programme. De plus, la loi stipule que les salaires masculins et féminins seront égaux. Il semble que, lorsque les femmes sont employées dans ce programme, leur statut s'en trouve renforcé, notamment si le salaire est versé directement sur leur propre compte en banque. La loi prévoit aussi la fourniture de services de garderie, de manière à renforcer la participation féminine; toutefois, la mise à disposition effective de ces garderies continue de poser de gros problèmes (Jandu, 2008; Holmes et Jones, 2010).

Renforcer les droits des femmes et leur expression

Dans les communautés rurales en particulier, la difficulté qu'ont les femmes à s'exprimer est à la fois la cause et la conséquence des différences de statut entre hommes et femmes que l'on observe sur les marchés ruraux du travail. Les changements institutionnels en matière d'emploi non structuré dans le secteur agricole peuvent contribuer à créer des possibilités de travail dans la dignité tout en renforçant le statut économique et social et, par la même occasion, en réduisant les inégalités. L'effet conjugué des politiques publiques et des textes législatifs est de nature à influencer les attitudes et les valeurs qui, au niveau du corps social, sous-tendent les inégalités entre hommes et femmes. Il est essentiel que le gouvernement légifère afin de garantir des conditions d'emploi équitables, propres à protéger les travailleurs du secteur structuré comme ceux comptant sur des emplois occasionnels, les femmes plus particulièrement.

Les gouvernements peuvent notamment aider les femmes à s'organiser dans le cadre d'emplois non structurés. Parallèlement, les négociations collectives et l'application de normes volontaires peuvent jouer un rôle important, en conjonction avec les dispositions législatives plus formalisées. Quant aux associations de producteurs et aux syndicats de travailleurs du monde rural, leur rôle peut être vital dans la négociation de conditions d'emploi plus équitables et plus sûres, notamment pour obtenir de meilleurs prix et de meilleurs salaires, mais aussi pour promouvoir l'équité entre les sexes et un emploi décent pour les hommes comme pour les femmes.

Il demeure toutefois que les mécanismes institutionnels verticaux et horizontaux toujours dominants à ce jour, qu'il s'agisse des organisations de producteurs, des coopératives, des syndicats de travailleurs ou des mécanismes de sous-traitance, sont généralement contrôlés et gérés par des hommes. Il convient donc de mettre en œuvre une campagne efficace d'habilitation des femmes, tant parmi les membres de ces organisations qu'à leur tête, afin de donner aux femmes des campagnes une voix plus forte et un pouvoir décisionnel accru.²⁰ Il faut aussi promouvoir parallèlement l'ouverture aux problèmes d'égalité hommes-femmes au sein des organes représentatifs, en assurant toutefois la formation des hommes et des femmes qui les composent, car la simple présence de femmes ne garantit pas nécessairement un effort effectif de promotion. En effet, les représentantes n'ont pas toujours les aptitudes requises pour aborder les problèmes dans l'optique voulue, notamment lorsque la division des rôles est perçue comme rigide ou lorsqu'il existe une résistance marquée, voire des conflits avec les intérêts masculins. La sensibilisation aux problèmes d'égalité entre hommes et femmes a également sa place auprès des agents des institutions travaillant au contact avec les femmes et chargés de mettre en œuvre des politiques axées sur le comblement du fossé hommes-femmes.

²⁰ On trouvera un complément d'information concernant la représentation parlementaire des femmes sur le site Web de l'Union interparlementaire (www.ipu.org).

S'employer à réduire le fossé en matière de services financiers²¹

L'accès des femmes aux services financiers est conditionné par leur situation juridique, sociale et économique au sein de la communauté et du foyer. Certaines des interventions nécessaires pour réduire le fossé hommes-femmes en matière d'accès aux services financiers sont semblables à celles nécessaires pour d'autres catégories d'actifs. À titre d'exemple, lorsqu'on confère aux femmes des droits contractuels égaux en matière financière, on accomplit un premier pas essentiel dans les pays où les restrictions d'ordre juridique et coutumier empêchent les femmes d'ouvrir des comptes d'épargne, d'obtenir des prêts ou de contracter des polices d'assurance à titre personnel.

Comme nous le décrivons au Chapitre 3, les programmes de microfinancement ont contribué de façon très efficace à surmonter les barrières auxquelles sont confrontées les femmes qui souhaitent profiter des services offerts sur le marché officiel du crédit. Nous proposons, ci-après, des considérations visant à améliorer l'accès des femmes aux services financiers.

Familiariser les femmes avec le domaine financier

Il importe que les institutions financières, mais aussi les autorités gouvernementales et les ONG, proposent des formations de base en matière financière pour que les femmes soient en mesure de comparer les produits offerts et de prendre des décisions, en toute connaissance de cause, quant aux caractéristiques et aux conditions entourant les produits disponibles (Mayoux et Hartl, 2009). On pourrait, à cette fin, entreprendre de diffuser des supports d'information et de promotion dans des lieux ou à travers des canaux accessibles aux femmes, ou encore simplifier les procédures de candidature

²¹ Le contenu de cette section est basé sur Fletschner et Kenney (2010). Citons, parmi les études importantes dans ce domaine, Berger (1989), Goetz et Gupta (1996), Pitt et Khandker (1998), Hashemi, Schuler et Riley (1996), Baydas, Meyer et Alfred (1994), Fletschner (2009), Fletschner et Carter (2008), Ashraf, Karlan et Yin (2010), Pitt, Khandker et Cartwright (2006), Holvoet (2004), Hazarika et Guha-Khasnobis (2008), Besley (1995), Boucher, Carter et Guirkingner (2008) et Banque mondiale (2007a).

et les adapter au degré d'alphabétisation et d'aptitude au calcul de la population féminine; on pourrait enfin simplifier les contrats d'assurance et en communiquer les conditions en employant un langage et des exemples aisément compris par les femmes ayant atteint un degré moindre d'alphabétisation.

Élaborer des produits répondant aux besoins des femmes

Au cours des dernières années, on a accompli des progrès notables dans la diffusion des produits d'assurance parmi les petits exploitants agricoles et les habitants des zones rurales. C'est ainsi que l'assurance-récolte et l'assurance-bétail, entre autres, sont de plus en plus proposées aux exploitants comme mesures de protection. Cependant, ces produits sont généralement conçus sans que l'attention nécessaire soit prêtée aux différences entre les sexes, et l'on ignore dans quelle mesure exacte les femmes peuvent réellement en bénéficier. Il convient de souligner une exception à cette tendance, à savoir l'approche adoptée par BASIS, une importante institution de microfinancement qui propose, en Inde, une assurance contre les préjudices d'ordre météorologique aux membres de groupements féminins d'autoassistance dans les régions vulnérables à la sécheresse (Fletschner et Kenney, 2010).

Un certain nombre d'institutions financières multilatérales et d'ONG offrent par ailleurs aux femmes des polices d'assurance-santé (voir Tableau 2). Dans les villages à faible revenu, où la maladie risque d'entraîner un manque à gagner aux effets dévastateurs, les femmes sont particulièrement vulnérables à ce genre de perturbations. Étant donné qu'il leur revient plus fréquemment de s'occuper des malades, lorsque la maladie frappe le foyer, elles ont plus de mal à se consacrer à des activités génératrices de revenus et à peser sur les décisions familiales.

Par ailleurs, les événements qui scandent la vie comme la naissance, la mort ou le mariage et qui sont accompagnés de cérémonies à connotation culturelle constituent autant d'épreuves pour les ménages ruraux. La majeure partie des plans de microassurance décrits dans ce document concernent la couverture des dépenses liées à la grossesse et à la naissance. D'autres proposent des contrats d'assurance-vie

et d'assurance-funérailles (Sriram, 2005; Mgobo, 2008). Cependant, les mesures informelles de protection sociale, telles que les sociétés d'aide aux obsèques, conservent un rôle important comme mécanismes de régularisation des revenus pour les foyers ruraux; ces mécanismes sont particulièrement utiles aux femmes, car elles risquent de perdre tout leur patrimoine à la mort de leur mari (Dercon et divers collaborateurs, 2007; Mapetla, Matobo et Setoi, 2007).

Promouvoir une culture d'accueil et d'habilitation des femmes

Il convient que les organismes de prêts et les autres institutions financières s'efforcent de promouvoir, dans toutes leurs structures, une culture propice à l'équité entre hommes et femmes (Banque mondiale, FAO et FIDA, 2009). Il faut en outre que les femmes soient consultées et invitées à participer aux discussions, aux prises de décision, à la planification et à la fourniture de services, en veillant à ce que les stratégies de commercialisation, les promotions hiérarchiques et la fourniture de prestations soient sensibles aux besoins spécifiques des femmes. Par ailleurs, le fait d'incorporer des hommes aux initiatives et aux groupes féminins peut avoir un effet positif sur les relations entre hommes et femmes et améliorer le degré de succès d'un projet; mais cela risque également de diluer l'orientation féminine de ces activités (Armendáriz et Roome, 2008).

De nombreuses observations indiquent que l'octroi de prêts aux femmes permet aux ménages de diversifier et d'augmenter leur revenu, et présente également d'autres avantages tels qu'une plus grande variété de sources de revenus, une participation accrue au marché du travail, une instruction plus poussée et une meilleure santé. Cependant, les prêts ne contribuent pas nécessairement à habiliter les femmes lorsque celles-ci ne jouissent pas du contrôle des actifs qu'elles constituent ou de ceux dont la valeur augmente (Garikipati, 2008).

Il convient de citer, parmi les produits élaborés pour renforcer la position des femmes, les prêts de la Grameen Bank orientés vers l'achat de terres ou de maisons et qui exigent que ces prêts aient comme titulaire une femme. Il faut également mentionner, en Inde, la Société de crédit et d'épargne des ménages, qui offre des

prêts aux parents qui achètent des biens destinés à leurs filles, ce qui permet à celles-ci de générer des revenus, de retarder leur mariage et de disposer de biens qui restent leur propriété lorsqu'elles se marient (Mayoux et Hartl, 2009). C'est dans le même esprit que toute une série de produits ont été

élaborés afin de bénéficier à d'autres femmes appartenant à la communauté de façon indirecte (Mayoux et Hartl, 2009), tels que les prêts aux entreprises qui emploient des femmes et à celles qui proposent des prestations utiles à d'autres femmes, comme les garderies.

TABEAU 2
Choix d'exemples de produits d'assurance-santé orientés vers la population féminine

PRESTATAIRE ET PAYS	BÉNÉFICIAIRES	DÉTAILS
Comité pour le progrès rural du Bangladesh (BRAC) Bangladesh	Au début, uniquement des membres du BRAC; depuis 2007, ouvert à tous les membres de la communauté (les titulaires des contrats d'assurance sont des femmes rurales pauvres)	Année de lancement: 2001 Membres: 10 000 (à compter de 2004) (Matin, Imam et Ahmed, 2005) Résultats: 55 pour cent de non-renouvellements après la première année; les foyers parmi les plus pauvres sont généralement les moins informés de l'existence du programme, tandis que les foyers moins défavorisés sont plus enclins à s'inscrire; certain(e)s client(e)s ont eu du mal à acquitter la prime annuelle; d'autres, qui se sont inscrit(e)s mais sans utiliser les services, ont trouvé que c'était « du gaspillage » (ibid.)
SKS Bangladesh	Les titulaires de prêts de SKS, principalement des femmes, (portée de la couverture: conjoint et jusqu'à deux enfants)	Année de lancement: 2007, portée élargie en 2009 pour couvrir le conjoint (en général le mari). Membres: 210 000 (à compter de 2008); inscription obligatoire pour tout nouvel octroi ou renouvellement de prêt (à compter de 2007) (Chen, Comfort et Bau, 2008) Résultats: les femmes de 16 à 30 ans sont les plus grosses emprunteuses (ibid.)
Association des travailleuses indépendantes (SEWA) Inde	Membres de SEWA et non-membres (les titulaires des polices d'assurance sont des femmes)	Année de lancement: 1992 Membres: 110 000 (à compter de 2003), les deux tiers provenant de zones rurales (Ranson et divers collaborateurs, 2006) Résultats: atténue la vulnérabilité aux perturbations en général, mais la lenteur du traitement des dossiers est coûteuse pour la clientèle; au début, la couverture était obligatoire pour toute personne bénéficiant d'un prêt, mais dès qu'elle est devenue facultative, 80 pour cent des titulaires y ont renoncé (McCord, 2001)
SPANDANA Inde	Titulaires de prêts (volet obligatoire du contrat de prêt) (Sriram, 2005; CGAP, 2004)	Année de lancement: 2003 (Sriram, 2005) Membres: 84 000, y compris les conjoints (à compter de 2004) (CGAP, 2004). En 2007, 96,5 pour cent des titulaires de prêts étaient des femmes (Mix Market, 2010)
Association de Port Soudan pour le développement de la petite entreprise (PASED) / Apprendre pour être mieux armé contre la pauvreté (LEAP) Soudan	Membres féminins de l'ONG (accès individuel à faible coût à l'assurance-maladie publique) (Mayoux et Hartl, 2009)	Année de lancement: 2007 (Mayoux et Hartl, 2009) Nombre de membres: inconnu
Caisse fiduciaire des femmes du Kenya (KWFT) Kenya	Femmes à revenu faible et moyen, option de couverture des membres de la famille	Année de lancement: 2008 Nombre de membres: inconnu, pourrait atteindre 100 000 (nombre total des membres de KWFT) (Mgobo, 2008)
Services financiers et services bancaires mondiaux de la Zurich pour les femmes (WWB) (envergure mondiale)	Personnes affiliées à WWB (membres féminins d'instituts de microfinancement)	Année de lancement: 2009 Nombre de membres: encore inconnu, mais le réseau WWB compte 21 millions de membres (WWB, 2010)

Utiliser la technologie et des canaux innovants pour la fourniture de prestations

Il est possible de faciliter l'accès des femmes au capital en recourant à des innovations technologiques telles que les cartes prépayées et les formules de téléphones mobiles, qui leur permettent d'effectuer les remboursements périodiques de prêts ainsi que des transferts de fonds sans devoir parcourir de longues distances; on leur permet ainsi de contourner les contraintes d'ordre social qui restreignent la mobilité des femmes ou les interactions qui leur sont nécessaires (Duncombe et Boateng, 2009). Dans le même ordre d'idées, une banque du Malawi orientée vers la petite épargne a introduit des innovations qui donnent aux femmes une meilleure maîtrise de leurs revenus, comme l'utilisation de cartes biométriques grâce auxquelles la personne titulaire de la carte, et elle seule, peut retirer de l'argent du compte d'épargne, mais aussi ouvrir un compte sans devoir produire une carte d'identité – document dont bien des ruraux ne disposent pas. Cette innovation a permis à la banque d'attirer un grand nombre de femmes comme déposantes (Cheston, 2007, cité dans Quisumbing et Pandolfelli, 2010).

Les institutions financières de pays comme le Brésil, l'Inde, le Kenya, les Philippines et l'Afrique du Sud ont réussi à atteindre les clients ruraux à moindre coût en ouvrant des sites de transactions dans des bureaux de poste, des stations d'essence et des magasins; par ailleurs, un grand nombre de fournisseurs de services de télécommunications offrent à leurs clients la possibilité d'effectuer des paiements ou des transferts de fonds (Banque mondiale, 2007a). Ces nouveaux sites, plus facilement accessibles, peuvent être particulièrement utiles aux femmes des campagnes qui ont du mal à faire le trajet jusqu'aux agences des centres urbains.

Réduire le fossé en matière de capital social grâce aux associations féminines

Le renforcement du capital social détenu par les femmes peut constituer une démarche efficace pour améliorer les échanges d'informations et la répartition des

ressources, affronter les risques ensemble et faire en sorte que la voix des femmes soit entendue à tous les niveaux de prise de décisions. Les organisations communautaires, y compris les associations féminines, peuvent être un catalyseur utile pour la création de capital social. Une fois structurées en coopératives de production, en associations d'épargne ou en consortiums commerciaux, ces organisations peuvent promouvoir la production et aider les femmes à garder le contrôle du revenu supplémentaire qu'elles engendrent, comme l'a démontré une initiative basée sur la polypisciculture au Bangladesh. Grâce au succès remporté par cette initiative et aux revenus générés, la position des femmes s'est trouvée renforcée, dans leur ménage comme au sein de leur communauté (Naved, 2000).

La mise en commun des ressources, qui permet d'opérer sur une plus grande échelle, peut également aider les femmes à surmonter des contraintes que connaissent les exploitants isolés. Au Kenya, certaines exploitantes ont mis en commun leurs parcelles et se sont organisées de manière à mettre sur pied des associations d'épargne et à traiter collectivement avec les stockistes et avec les opérateurs commerciaux, ce qui leur a permis de résoudre les problèmes posés par l'accès à la terre, au crédit et aux informations (Spring, 2000). L'exemple de l'Association des travailleuses indépendantes (SEWA), fondée en 1972 à Ahmedabad, en Inde, illustre de façon impressionnante cette augmentation d'échelle. La SEWA, au moment de sa création, se réduisait à un noyau de femmes indigentes travaillant dans le secteur non structuré. Aujourd'hui, elle compte plus d'un million d'adhérentes réparties sur 14 districts sur tout le territoire indien et s'occupe de mettre sur pied des groupes dans le domaine des services, de l'accès aux marchés et de l'égalité de traitement. Sa coopérative la plus importante est la Banque SEWA qui comptait, en 2007-2008, plus de 300 000 comptes et totalisait environ 16,6 millions de dollars américains de dépôt (voir Encadré 10). Mais d'autres exemples montrent que les femmes ne sont pas toujours admises au sein d'associations et de réseaux déjà établis. Dans le sud-ouest de la Chine, par exemple, les femmes ont eu du mal à accéder au réseau officiel de sélection des plantes,

ENCADRÉ 10

Inde: l'Association des travailleuses indépendantes (SEWA)

Le principal objet de la SEWA est d'organiser les femmes afin qu'elles parviennent au plein-emploi et à l'autosuffisance. Dans ce but, la SEWA met sur pied de petits groupes d'autoassistance qui se réunissent à intervalle mensuel dans les champs, dans les maisons de ses membres ou dans des salles communautaires. Les exploitantes qui adhèrent à ces groupes le font pour pouvoir partager leurs intérêts et leurs préoccupations, et pour résoudre leurs problèmes de façon collective. À titre d'exemple, dans le district de Sabarkhanta de l'état du Gujarat, la SEWA a apporté son appui à de petites exploitantes en créant une association au niveau du district de Sabarkhanta et en entreprenant une campagne de conservation des bassins versants dans sept villages.

La démarche de facilitation de la SEWA prévoit une action de renforcement des capacités à travers des organisations professionnelles. Ces organisations dispensent des formations aux membres de la SEWA dans les domaines de la gestion et de l'aptitude au commandement, tout en leur enseignant les principes de l'auto-organisation et de l'action collective afin de les aider à acquérir l'ascendant nécessaire à la

direction de groupe. Étant donné que le faible taux d'alphabétisation des participantes constitue un obstacle majeur à l'efficacité de la formation, la SEWA charge un instructeur membre de la communauté d'aider des groupes de participantes à atteindre une alphabétisation fonctionnelle axée sur l'aptitude à la lecture et conçue en fonction des besoins spécifiques de la population féminine.

Les centres de ressources créés au niveau du village par la SEWA s'appuient sur les groupes d'autoassistance pour aider les exploitantes agricoles à comprendre les avantages potentiels des nouvelles technologies, à en évaluer l'adéquation et à participer au processus de développement technologique. Les centres de ressources fournissent aux exploitantes des intrants de bonne qualité, des informations sur le marché et des conseils techniques. Les coopératives de la SEWA, accréditées pour la distribution des semences par l'Office des semences de l'état du Gujarat, leur distribuent des semences de qualité en temps opportun et à des prix raisonnables (jusqu'à 20 pour cent de moins que sur les marchés locaux). Les centres de ressources des villages communiquent

dominé par les hommes (Song et Jiggins, 2002). Par ailleurs, la mise sur pied de groupes exclusivement féminins peut constituer un tremplin efficace en vue d'une admission dans des organisations mixtes ou d'une adhésion à des groupements déjà établis.

Les groupes d'autoassistance ont également démontré qu'ils sont, pour les femmes, une étape utile pour accéder aux institutions financières. Ces groupes, qui fonctionnent souvent à l'échelon du village, demandent généralement à leurs membres de se réunir régulièrement. L'épargne recueillie auprès de chaque membre est soit déposée dans une banque rurale, soit prêtée à d'autres membres de l'association. Une fois que le groupe a prouvé qu'il est capable de

rembourser les prêts consentis, les banques rurales se montrent d'ordinaire disposées à compléter par des prêts l'épargne réunie, renforçant ainsi le capital dont disposent les membres du groupe pour leurs activités agricoles (Banque mondiale, FAO et FIDA, 2009). On a observé qu'en s'associant entre elles, les femmes sont souvent en mesure de mieux maîtriser la gestion des prêts obtenus, et que cette démarche augmente la rentabilité des entreprises à gestion féminine (Garikipati, 2008).

S'il est vrai que la constitution de groupements ou d'associations peut contribuer de façon importante à faire mieux entendre la voix des femmes, il arrive aussi que l'on s'en remette de façon excessive à ce mécanisme. En effet, à l'instar des autres

les prix en vigueur pour leurs produits aux coordonnatrices de groupements de villages; grâce à la réception régulière de messages SMS, ces groupes d'autoassistance sont ainsi outillés pour négocier de meilleurs prix pour leurs produits.

Il convient de citer, parmi les organismes de la SEWA qui facilitent l'accès des petites exploitantes aux débouchés, le rôle particulier joué par le Réseau rural de distribution (RUDI). Le RUDI assure la liaison entre les exploitantes et les consommateurs en mettant à la disposition des villageoises des produits d'usage courant. Les céréales, les épices et le sel en provenance de différents districts sont transportés vers un centre de transformation et expédiés vers les centres de distribution. De cette façon, le RUDI fournit à la fois un débouché aux associations d'exploitantes et un emploi pour les préposées aux ventes.

Le succès de la démarche adoptée par la SEWA tient à son caractère intégré. Les groupes d'autoassistance et la SEWA entretiennent des liens étroits à travers les institutions créées par la SEWA telles que les agences de microfinancement et d'assurance et les services de

formation, de même que le système de communications de la SEWA, notamment sa station radiophonique. Ajoutons que la SEWA, dont les racines sont fermement ancrées dans la base de ses adhérentes et dont les prestations tirent leur efficacité du réseau de groupes d'autoassistance, a adopté une double approche de responsabilisation et d'extrême ouverture. La SEWA tire également sa force de sa cohésion interne et de ses liens avec des partenaires extérieurs tels que les ministères, les universités, les instituts de recherche et de développement, les ONG et le secteur privé.

Il est fréquent que les 2 140 groupes d'autoassistance de la SEWA réussissent à améliorer de façon radicale la vie de leurs adhérentes en augmentant leurs revenus et en renforçant leur sécurité alimentaire, mais aussi en leur permettant de saisir de nouvelles opportunités. À titre d'exemple, la création de la Coopérative d'exploitantes agricoles du Sabarkhanta a permis à ces dernières de reconquérir 3 000 hectares de terres ravinées dans 73 villages. En outre, les revenus sont passés d'une moyenne de 5 000 roupies indiennes (soit environ 112 dollars américains) à pas moins de 15 000 roupies indiennes par an.

processus d'action collective, les groupements féminins doivent affronter des défis et faire face à des coûts. Les frais d'adhésion peuvent constituer une barrière pour les femmes à faible revenu et certains critères d'admission, tels que le fait d'être propriétaire d'une parcelle, excluent les femmes sans terre. En outre, la programmation et la durée des réunions risquent d'empiéter sur les tâches quotidiennes des femmes, alors qu'il faut parfois beaucoup de temps pour que la confiance s'établisse au sein d'un groupe nouvellement constitué. Il se peut aussi que certaines femmes ne tiennent pas à adhérer à un groupe, car celui-ci ne répond pas à leurs principales préoccupations. À ce propos, Quisumbing et Pandolfelli (2008) relatent les résultats d'une initiative

visant à encourager des femmes philippines à surveiller un lac pour déterminer si les techniques de conservation des sols permettaient de réduire effectivement le phénomène d'envasement. Cependant, les femmes concernées ne participaient au projet que de façon marginale, car leur intérêt était focalisé sur les questions de santé. Aussi, dès que les responsables du projet ont commencé à mettre en relief la corrélation entre la qualité de l'eau et la santé, on a vu augmenter la participation des femmes. Ainsi, il est clair que si l'on veut garantir la durée d'un groupe, il est essentiel de bien comprendre ce qui motive l'adhésion à ce groupe (Pandolfelli, Meinen-Dick et Dohrn, 2008). Il convient que les responsables de l'élaboration des politiques

comme les experts de terrain parviennent à isoler la question qu'ils visent à résoudre à travers la constitution du groupe, et qu'ils se persuadent qu'en opérant à travers des organismes et des réseaux déjà existants, y compris de nature informelle, ils ont de meilleures chances de réussir qu'en tentant de tout construire à partir de zéro.

Dans les situations où une action conjointe est nécessaire, par exemple pour la gestion de ressources naturelles, le recours à des groupes mixtes peut être plus efficace (Pandolfelli, Meinzen-Dick et Dohrn, 2008). Pour que les femmes participent activement à ces groupes, ces derniers doivent se saisir de problèmes qui les concernent et permettre, au besoin, la participation de plus d'un membre du ménage (Meinzen-Dick et divers collaborateurs, 2010). En outre, il faut que les groupes mixtes fassent la place voulue à l'expression féminine. Une étude de cas conduite en Éthiopie a constaté que lorsqu'une réunion est réservée aux femmes, ou lorsqu'elle comporte un nombre égal d'hommes et de femmes, ces dernières sont davantage enclines à faire valoir leur opinion (German et Taye, 2008). De plus, les mécanismes spécifiques dont s'est doté un groupe, en vue notamment de gérer des fonds et de partager des bénéfices, de même que la proportion de femmes aux postes de direction, peuvent encourager de façon notable la participation des femmes.

L'aptitude à mettre sur pied des groupes mixtes est fonction du degré de ségrégation entre hommes et femmes au sein de la communauté. Dans les communautés où cette ségrégation est prononcée, il est peut-être préférable, si l'on veut obtenir de meilleurs résultats pour les femmes, d'éviter les groupes mixtes (Pandolfelli, Meinzen-Dick et Dohrn, 2008). Il arrive parfois, cependant, que l'exclusion des hommes provoque des résistances inutiles. Ainsi, dans l'île d'Unguja, en République-Unie de Tanzanie, les hommes avaient été exclus d'une initiative visant à introduire, comme nouvel élément de subsistance, la production de crabes cailloux destinés aux hôtels. La colère provoquée parmi les hommes avait eu pour effet d'augmenter les coûts de transaction et d'intrants, étant donné que les femmes ne pouvaient compter que sur un nombre réduit de pêcheurs pour leur fournir des stocks de démarrage et les aliments pour

animaux nécessaires à leur élevage (Coles et Mitchell, 2010). Il en ressort que les initiatives tributaires de la dynamique socioculturelle locale ont intérêt à éviter les options faussement évidentes et à ancrer plutôt leurs interventions dans le contexte spécifique, en tenant dûment compte des problématiques sous-jacentes.

Comblent le fossé technologique

En réduisant la disparité d'accès à toute une série de technologies, on pourrait aider les femmes à consacrer davantage de temps à des activités plus productives, ce qui améliorerait les rendements agricoles et les bénéfices réalisés sur les marchés, en renforçant par la même occasion leur capacité à opérer des choix plus judicieux, pour elles comme pour leurs familles. Pour tenter de combler ce fossé, il faut qu'existent les technologies nécessaires afin de répondre aux besoins prioritaires des exploitantes agricoles, mais aussi que les femmes aient pris conscience de leur utilité et qu'elles disposent des moyens de s'en doter.

Mettre au point des technologies et créer des environnements répondant aux besoins des femmes

Nous avons vu, dans les chapitres précédents, que les femmes des campagnes accomplissent de très longues journées de travail et qu'elles doivent mener de front toute une série de tâches qui concernent aussi bien les cultures que l'élevage, l'emploi salarié, les soins aux enfants et les obligations domestiques. Ces dernières, comme la préparation de la nourriture et la collecte du bois de feu et de l'eau, accaparent leur temps et restreignent leur participation à des activités plus productives. Des études concernant le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie indiquent, par exemple, que les enfants et les femmes des zones rurales doivent se rendre à la principale source d'eau en moyenne quatre fois par jour, à raison de 25 minutes environ par trajet (Thompson et divers collaborateurs, 2001). Or, l'adoption de certaines technologies simples permettrait de réduire considérablement le temps et les efforts requis par nombre de ces tâches.

L'eau est une ressource de première importance pour les foyers ruraux, car elle est

nécessaire tant pour le travail agricole que pour les corvées domestiques. Cependant, les priorités des hommes et des femmes diffèrent quant à son emploi: les femmes ont souvent la responsabilité de rapporter toute l'eau à usage domestique, qu'il s'agisse de l'eau potable ou de celle destinée au maintien de l'hygiène et de la santé. C'est pourquoi il est possible de réduire de façon sensible le temps consacré par les femmes et par les filles à la collecte de l'eau en créant des sources à l'intérieur même des villages (FIDA, 2007). On est ainsi parvenu, dans six provinces rurales du Maroc, à réduire de 50 à 90 pour cent le temps que doivent consacrer les femmes et les fillettes à la collecte de l'eau en construisant ou en remettant en état des sources aquifères; dans ces provinces, le taux de fréquentation de l'école primaire par les filles a augmenté de 20 pour cent sur une période de quatre ans, et cela en partie grâce au temps économisé sur la collecte de l'eau (Banque mondiale, 2003).

Lorsque les initiatives liées à l'approvisionnement en eau répondent à plusieurs objectifs en matière de mode de subsistance et qu'elles prennent en considération comme il convient les questions relatives à la parité hommes-femmes, ces initiatives ont davantage de chances d'être durables (Quisumbing et Pandolfelli, 2010). Par exemple, dans le village de Manzvire, au Zimbabwe, le lancement d'un projet concernant la remise en état de puits a permis d'associer les hommes et les femmes au processus décisionnel concernant la technologie à retenir et le choix des sites appropriés pour les nouveaux points d'eau. Parallèlement, les femmes ont reçu la formation nécessaire à l'entretien de ces nouvelles sources. Elles se sont engagées de façon active dans cette tâche, se sentant responsabilisées au point de mettre sur pied des programmes d'épargne pour l'achat de pièces détachées. Entre autres résultats, ce projet a permis la remise en état de quatre fois plus de puits que prévu (Katsi, 2006).

Le ramassage du bois de feu pour la cuisine peut, lui aussi, occuper une bonne partie du temps dont disposent les femmes et représenter – au sens propre du terme – un lourd fardeau. Au Sénégal, les femmes des campagnes parcourent plusieurs kilomètres par jour en portant des fagots dont le poids

dépasse 20 kilos (Seck, 2007). En outre, la déforestation et les épisodes climatiques défavorables tels que la sécheresse risquent d'augmenter le temps qu'il faut consacrer au ramassage du bois. Dans ces conditions, le recours à des poêles économes en combustible est de nature à faire tomber de 40 à 60 pour cent le besoin en bois de feu (FAO, 2006b), tout en réduisant la pollution à l'intérieur des maisons et le temps nécessaire à la cuisson. La fabrication locale de ces poêles peut en outre contribuer à augmenter le revenu des artisans ruraux. Dans l'ouest du Kenya, l'introduction du poêle *Upesi* a atténué de façon très marquée les émissions de fumée, et les femmes qui en font usage ont déclaré récupérer une dizaine d'heures par mois. Précisons que ce poêle permet de diminuer de 40 pour cent le combustible nécessaire aux foyers traditionnels construits avec trois pierres et qu'il a une durée de vie d'environ quatre ans. En outre, les poêles *Upesi* sont fabriqués par des associations féminines locales, créant ainsi une source de revenus pour les femmes des campagnes (Okello, 2005). Il est par ailleurs possible de réduire encore le temps nécessaire à la collecte du bois de feu en ayant recours aux parcelles boisées, à l'agroforesterie et à l'amélioration des jachères pour rapprocher les sources de bois de feu des habitations. Précisons toutefois que ces mesures nécessitent un régime foncier sécurisé, un apport de main-d'œuvre et des investissements dont les bénéficiaires ne se font sentir qu'après un certain nombre d'années (FAO, 2006b).

Le recours à des outils agricoles adaptés aux besoins des femmes peut également réduire le poids des corvées et du temps passé à travailler la terre. Souvent, les outils agricoles utilisés pour les travaux principalement confiés aux femmes, comme le désherbage et les activités d'après-récolte, sont identiques pour les hommes et pour les femmes, et les concepteurs de technologies pensent souvent qu'il n'y a pas lieu d'établir de distinction. Or, en règle générale, les femmes tendent à être inférieures en poids et en stature, avec parfois une moindre puissance musculaire (Singh, Puna Ji Gite et Agarwal, 2006). C'est pourquoi, en améliorant les outils agricoles, on peut faciliter la préparation des lits de semences, les semis, le désherbage et la récolte. À titre

d'exemple, une étude de cas portant sur le Burkina Faso, le Sénégal, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe a démontré que l'emploi de houes à long manche pouvait alléger le travail des femmes par rapport à l'emploi des houes traditionnelles à manche court. Cependant, leur emploi n'était pas acceptable dans certains pays, la station debout y étant perçue comme un symbole de paresse (FIDA/FAO/FARMESA, 1998). Une autre étude, menée en Inde, a démontré que les femmes utilisant un outil de décorticage des arachides pouvaient traiter, avec un effort physique beaucoup plus réduit, environ 14 fois le volume d'arachides décortiquées à la main.

Lors de la préparation des terres en vue de la culture de légumes, les femmes qui utilisaient un nouvel outil à main étaient en mesure de terminer deux fois plus de billons en l'espace d'une heure (Singh, Puna Ji Gite et Agarwal, 2006). Il convient donc de veiller à mettre au point des technologies appropriées à chaque contexte et à faciliter leur emploi par les femmes. Avant d'introduire de nouvelles technologies, il peut être souhaitable d'effectuer des études de référence sur les ménages et les communautés afin de mieux prévoir de quelle manière les hommes et les femmes en seront affectés (Quisumbing et Pandolfelli, 2010). Par ailleurs, une participation accrue des femmes à la recherche agricole et à l'éducation supérieure pourrait favoriser la mise au point de technologies d'utilisation plus conviviale pour les femmes.

Il est également possible d'économiser la main-d'œuvre en employant des cultures améliorées à rendement plus élevé et plus résistantes aux ravageurs et aux maladies, ce qui réduirait le temps nécessaire aux travaux agricoles. Certaines cultures, comme le manioc et d'autres racines et tubercules, nécessitent un moindre emploi de main-d'œuvre et autorisent une plus grande souplesse dans les travaux de culture. On peut aussi, grâce à l'emploi de variétés récoltées pendant les saisons creuses, atténuer les périodes pendant lesquelles la main-d'œuvre agricole est très fortement sollicitée. Le recours aux techniques de gestion intégrée des ravageurs peut aussi réduire les besoins en main-d'œuvre ainsi que le coût d'application des pesticides, tout en diminuant l'exposition des opérateurs

agricoles aux produits chimiques nocifs et en améliorant les rendements. L'agriculture de conservation, ou les systèmes sans labours, réduisent le travail nécessaire à la préparation de la terre et au désherbage, étant donné que le champ bénéficie d'une culture de couverture et que les semis s'effectuent directement, sans préparation des lits de semences (FAO, 2006b). Enfin, les techniques de fixation biologique de l'azote visant à rehausser la fertilité des sols, comme les innovations en agroforesterie ou l'emploi de protéagineux, permettent généralement d'augmenter la productivité et d'économiser la main-d'œuvre.

Améliorer les services de vulgarisation

L'importance des services de vulgarisation pour la diffusion des technologies et des bonnes pratiques est reconnue; cependant, il faut accorder toute l'attention nécessaire à la manière d'atteindre les opératrices agricoles. Dans un certain nombre de cas, il est plus acceptable au regard de la culture ambiante que les opératrices agricoles interagissent avec des agents féminins de vulgarisation. Il convient toutefois que les agents de vulgarisation, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, se montrent ouverts aux besoins et aux contraintes de leurs clientes, et que les services de vulgarisation destinés aux femmes prennent en compte tous les rôles auxquels elles sont astreintes; il est en effet fréquent, s'agissant des opératrices agricoles, que l'on néglige les aspects liés à l'agriculture pour privilégier les activités visant les responsabilités domestiques.

L'embauche d'agents de vulgarisation féminins peut contribuer efficacement à mieux atteindre les opératrices agricoles. La République-Unie de Tanzanie, par exemple, a porté la proportion de femmes parmi ses agents à 30 pour cent au milieu des années 90, étant donné qu'un grand nombre d'exploitantes agricoles avaient déclaré « se sentir plus libres de discuter de leurs problèmes avec elles ...et que cela convenait mieux à leur emploi du temps » (Due, Magayane et Temu, 1997). Étant donné, toutefois, qu'une telle préférence n'est pas universelle, on peut penser que les hommes bien formés à la vulgarisation sont, dans bien des cas, en mesure d'offrir des services tout aussi efficaces.

Il importe que les agents masculins des services de vulgarisation soient sensibilisés aux réalités des femmes des campagnes et que l'on améliore la qualité des informations fournies à ces dernières. Pour cela, il faut procéder à une analyse approfondie de la situation, en fonction de chaque contexte géographique. On pourrait surmonter les barrières culturelles en organisant les femmes au sein de groupements et, peut-être, en fournissant une formation séparée aux hommes et aux femmes. On devra veiller également à ce que les systèmes de vulgarisation fassent preuve d'innovation et de souplesse, de manière à tenir compte des contraintes en matière de temps et de mobilité. Il est vrai, en effet, que les agricultrices tendent à être moins mobiles que leurs homologues masculins et ce, en raison des contraintes de temps et d'accès aux transports, mais aussi parfois des obstacles d'ordre social et culturel qui les empêchent de sortir du périmètre de leur village. Par ailleurs, les femmes doivent souvent tenir compte des charges de travail saisonnières qui risquent d'entrer en conflit avec le calendrier des programmes de vulgarisation.

Le gouvernement éthiopien s'est efforcé d'améliorer la prise en compte, par ses services de vulgarisation, des besoins spécifiques des femmes en chargeant ses offices de l'agriculture, au niveau national et régional, d'introduire des services de vulgarisation modelés en fonction des activités féminines, d'encourager les femmes à participer à tous les programmes et de les aider à se procurer des intrants agricoles (Buchy et Basaznew, 2005). Par ailleurs, en Ouganda, la participation des femmes à des activités de formation et de vulgarisation sous forme de modules individuels a également obtenu des résultats positifs (voir Encadré 11).

Renforcer les écoles pratiques d'agriculture

Le programme des écoles pratiques d'agriculture s'est révélé un moyen efficace et participatif pour habiliter les femmes opérant dans le secteur agricole et enrichir leurs connaissances. À titre d'exemple, les opératrices agricoles du Kenya, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie qui ont participé au programme

avaient de meilleures chances d'adopter des technologies innovantes, notamment les variétés améliorées de cultures ainsi que les techniques modernes de conduite du bétail et de lutte contre les ravageurs. Dans ces trois pays, les femmes constituaient en moyenne 50 pour cent de tous les participants au programme, et elles ont tiré un profit significatif de leur participation. À titre d'exemple, les participantes provenant de ménages dirigés par des femmes ont réussi à augmenter le revenu provenant de l'élevage, en dépassant de 23 pour cent la hausse obtenue par leurs homologues masculins, et elles ont pratiquement doublé leur revenu agricole individuel. Précisons que les activités des écoles pratiques d'agriculture étaient facilement accessibles aux femmes, de même qu'aux exploitants pauvres et aux exploitants faiblement alphabétisés. Les agriculteurs qui ont suivi les cours ont beaucoup apprécié la démarche d'apprentissage basée sur la participation et la possibilité d'expérimenter de façon concrète les nouvelles technologies sur le terrain (Davis et divers collaborateurs, 2009).

Les contraintes liées au temps jouent un rôle important lorsqu'on s'efforce de cibler la participation féminine aux activités des écoles pratiques d'agriculture. Une étude de cas portant sur la gestion intégrée des ravageurs du riz à Sri Lanka indique que ces activités peuvent nécessiter jusqu'à 15 réunions d'une demi-journée pour une seule saison (Tripp, Wijeratne et Piyadasa, 2005). Par ailleurs, le degré de participation des femmes en tant qu'agricultrices est également déterminé par leurs préférences en matière de cultures ou d'activités agricoles. C'est ainsi qu'une initiative de recherche en participation sur la pomme de terre, au Pérou, n'a attiré qu'environ 12 pour cent de participantes, du fait que les femmes considéraient la pomme de terre comme une culture « masculine ». En revanche, le taux de participation devait atteindre 60 pour cent au cours des séances consacrées à la plantation, à la récolte et à l'évaluation des clones de pommes de terre, étant donné que ces tâches étaient perçues comme « féminines » (Buck, 2001; Vasquez-Cacedo et divers collaborateurs, 2001).

Il arrive que l'on reproche aux écoles pratiques d'agriculture de ne pas être financièrement viables à long terme étant

ENCADRÉ 11

La participation des femmes à un programme sur les moyens d'existence durables en milieu rural, en Ouganda¹

Les femmes jouent un rôle important au sein du programme sur les moyens d'existence durables en milieu rural, lancé en 2004 dans le district oriental de Kamuli, en Ouganda. Le principal objectif du programme consiste à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé au niveau des ménages comme au niveau communautaire. Les objectifs connexes consistent à améliorer les sources et les niveaux de revenus, la résistance et l'adaptabilité face aux épreuves et aux perturbations ainsi que la gestion durable des ressources naturelles. Le programme a été mis sur pied en collaboration avec le Centre universitaire de l'État de l'Iowa pour les moyens d'existence durables en milieu rural, la Faculté d'agriculture de l'Université de Makerere et une ONG ougandaise.

Le programme s'appuie sur une démarche de formation et de vulgarisation individuelle, d'agricultrice à agricultrice, afin d'illustrer et de diffuser des informations sur les pratiques les plus importantes de gestion, telles que: plantation de bananes ou de manioc selon des méthodes qui garantissent la productivité et la prévention des maladies, renforcement de la fertilité des sols grâce au compostage à l'aide de fumier, mise en culture d'espèces riches en nutriments telles que l'amarante et les patates douces, riches en vitamines A. Le programme met également l'accent sur la création de jardins de multiplication et de pépinières de semences, la gestion et l'entreposage après-récolte, l'amélioration de la sélection et de l'alimentation du bétail, l'intégration de la nutrition et de la santé à l'agriculture, le développement de l'entreprise agricole, la commercialisation et le renforcement de groupes d'exploitantes agricoles.

Suite à la tenue de réunions communautaires, des groupes ont été constitués, en prenant souvent pour base des groupes d'autoassistance déjà existants tels que les cercles d'épargne. Une proportion importante des 1200 membres des groupes d'exploitants agricoles est composée de femmes, y compris au niveau des dirigeants

et des formateurs: près de 58 pour cent des agents de vulgarisation chargés du développement rural communautaire, 75 pour cent des agents chargés de la nutrition et de la santé communautaires, 76 pour cent des membres de comités et 71 pour cent des cadres de comités. Forts des informations et du soutien reçus, les agents chargés de la vulgarisation en matière de développement rural et de nutrition et santé communautaires s'emploient eux-mêmes à fournir une formation et des services aux membres des groupes d'exploitants agricoles et à d'autres groupes, non seulement dans leur communauté mais bien au-delà. C'est ainsi que plus de 2 000 autres foyers ont bénéficié de l'information et des services de diffusion fournis par ces agents.

Le fait de participer à ce programme a permis aux femmes d'augmenter leur capital humain grâce à la formation et à l'expérience acquises en matière d'aptitude au commandement, de nutrition et de santé, mais aussi grâce à la reconnaissance dont elles font l'objet dans toute la communauté en tant que sources de connaissances précieuses. Sous l'angle du capital social, elles sont pleinement engagées au sein des groupes d'exploitantes agricoles ainsi que des associations nouvellement formées en matière de commercialisation. Autre avantage de leur participation, la nette amélioration de la sécurité alimentaire des ménages.

Les innovations apportées dans le district grâce à ce partenariat tripartite sont à présent en cours d'intégration aux activités du programme de soutien au développement rural dans neuf autres districts, à l'intention de 25 000 petits exploitants agricoles.

¹ Rapport établi par Robert Mazur, professeur de sociologie et directeur associé pour le développement socioéconomique au Centre pour les moyens d'existence durables en milieu rural, Université d'État de l'Iowa, États-Unis.

donné qu'elles nécessitent non seulement d'importants investissements initiaux, mais aussi des coûts récurrents non négligeables. Les comparaisons effectuées indiquent que les coûts varient de façon notable en fonction des pays et des cultures, mais aussi que le coût par opérateur agricole diminue à mesure que les directeurs de projet apprennent à se servir de matériels de formation locaux, à remplacer les experts étrangers par du personnel local et à augmenter le nombre de participants (van den Berg et Jiggins, 2007). Afin d'augmenter l'impact de tels programmes sur la population féminine et d'en garantir la viabilité, il importe d'enseigner aux exploitantes agricoles comment communiquer de façon efficace le savoir-faire acquis, ce qui leur permettra de devenir elles-mêmes facilitatrices dans d'autres écoles pratiques d'agriculture ou de communiquer avec des opérateurs ou opératrices agricoles n'ayant pu y prendre part.

Messages-clés

- Il est possible de combler le fossé hommes-femmes dans le secteur agricole pour toute une gamme d'intrants, d'actifs et de services. Pour ce faire, il faut mobiliser un grand nombre d'acteurs appartenant à des domaines différents – autorités gouvernementales, société civile, secteur privé et particuliers – pour entreprendre toute une série de mesures; toutefois, les principes fondamentaux à appliquer sont les mêmes pour tous les domaines: éliminer la discrimination en vertu de la loi, élaborer des politiques et des programmes et prendre des décisions qui tiennent compte des disparités entre hommes et femmes, et prendre davantage en considération l'opinion des femmes lors des prises de décision à tous les niveaux.
- Si l'on veut réduire le fossé en matière d'accès à la terre et à d'autres actifs agricoles, il faut s'attacher notamment à réformer la législation en vigueur de manière à garantir l'égalité des droits, mais aussi sensibiliser les représentants des pouvoirs publics et les dirigeants communautaires tout en les rendant comptables de l'application effective de la loi et d'un effort d'habilitation des femmes, qui doivent être informées de leurs droits et mises en mesure de les revendiquer.
- Il convient également, si l'on veut favoriser l'insertion des femmes dans le marché rural du travail, de les aider à libérer du temps grâce aux technologies permettant d'économiser le travail. On devra veiller, parallèlement, à renforcer le capital humain des femmes en leur dispensant une instruction, en éliminant les pratiques discriminatoires en matière d'emploi et en s'appuyant, dans toute la mesure du possible, sur les programmes de travaux publics.
- Afin de combler l'écart en matière de services financiers, des réformes juridiques et institutionnelles devront être lancées afin de répondre aux besoins et aux contraintes qui caractérisent la vie féminine en prévoyant, parallèlement, des campagnes de familiarisation avec les mécanismes financiers. Rappelons qu'il est possible de réduire les coûts et de rapprocher les services financiers des femmes des campagnes, en optant pour des moyens innovants et en s'appuyant sur les réseaux sociaux.
- La réalisation de programmes participatifs de développement de la recherche et de la technologie, ouverts aux hommes comme aux femmes, la fourniture de services de vulgarisation attentifs aux besoins spécifiques des hommes et des femmes et le renforcement des écoles pratiques d'agriculture permettent d'améliorer l'accès des femmes aux technologies agricoles.
- Les associations féminines et les autres formes d'action collective peuvent représenter des moyens efficaces pour renforcer le capital social tout en réduisant les disparités entre hommes et femmes dans d'autres domaines, grâce à la réduction des coûts de transaction et à la mise en commun des risques, mais aussi au renforcement des qualifications et de la confiance. Les groupements de femmes peuvent constituer un tremplin utile pour réduire le fossé en matière de participation à d'autres organismes de la société civile ou à des instances des pouvoirs publics.